

# Memento Péri scolaire Jules Ferry mater

## Coordonnées

Accueil de loisirs Ferry : 01.60.48.27.35 (pour les accueils péri scolaires et pour le mercredi et les vacances)

## Accueil préscolaire

Horaires : de 7h15 à 8h20

Lieu : péri scolaire Ferry maternel

Réservation sur le portail familles jusqu'à la veille au soir

Les enfants non-réservés ne sont pas pris en charge par l'équipe d'animation

Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à l'accueil.

## Restauration Ferry maternel

Horaires : de 11h30 à 13h20

Réservation sur le portail familles jusqu'au mercredi minuit pour la semaine suivante

Les enfants non-réservés sont majorés

Bien préciser le régime alimentaire et PAI s'il y a sur la fiche sanitaire

## Accueil postscolaire Ferry maternel

Horaires : de 16h30 à 18h45

Goûter dans la cantine

Réservation sur le portail familles jusqu'au mercredi minuit pour la semaine suivante

Les enfants non-réservés sont majorés.

Seules les personnes de + de 16 ans, autorisées à l'écrit par la famille pourront récupérer un enfant sur la structure. Une pièce d'identité pourra leur être demandée.

**Tout départ après 18h45 vous sera majoré**

## Accueil de loisirs Ferry maternel

La structure est ouverte les mercredis et les vacances scolaires.

### Les types d'accueil :

- A la journée
- Demi-journée le matin avec repas (départ entre 13h15 et 13h30)
- Demi-journée l'après-midi sans repas (arrivée entre 13h15 et 13h30)

### Arrivée des enfants le matin :

Entre 7h15 et 9h15 à Ferry. Les arrivées tardives ne sont pas autorisées

**Départ des enfants le soir :**

Entre 17h et 18h45 à Ferry. Les départs avant 17h ne sont pas autorisés sauf sur dérogation demandée pour pratique sportive ou culturelle avec justificatif.

Seuls les enfants réservés sur le portail famille seront acceptés au centre. Pour toute modification d'accueil, l'équipe d'animation devra être informée

- Journée transformée en demi-journée matin : prévenir le matin même en arrivant.
- Journée transformée en demi-journée après-midi : prévenir la structure le jour même avant 9h15.

Seules les personnes de + de 16 ans et autorisées à l'écrit par la famille pourront récupérer un enfant sur la structure. Une pièce d'identité pourra leur être demandée.

**Tout départ après 18h45 vous sera majoré**

## Documents administratifs

**Une fiche de renseignement** est à modifier et à signer à chaque début d'année scolaire. Pour toute modification d'information sur la fiche sanitaire, prévenir le service enfance et affaires scolaires par mail : [enfance@mairie-athis-mons.fr](mailto:enfance@mairie-athis-mons.fr)

**A fournir à l'équipe d'animation :**

- La copie des pages de vaccination du carnet de santé ou certificat médical de contre-indication
- L'attestation d'assurance péri et extrascolaire de l'année 2019/2020

**Traitements médicaux et allergies :**

Un PAI devra être mis en place en cas de traitement médical permanent ou allergie particulière nécessitant une prise de médicaments ou la mise en place d'un panier repas.